

Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du schéma directeur général (SAGE) de la Polynésie française

> AVIS D'APPEL A CANDIDATURES N° 231/MAA.AU du 27 janvier 2012 pour un marché d'études sur appel d'offres restreint ANNULE ET REMPLACE l'annonce AO-1204-1793 <

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| Avis N°: AO-1206-1675 | Mise en ligne : 03/02/2012 | Rectificatif |
| 98 | POLYNESIE FRANCAISE | Source : LE MONITEUR |
| Client : Ministère de l'Aménagement et du Logement | | Etude de la construction |
| Procédure restreinte | Date limite de réponse : 29/02/2012 | |



Section 1 - Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice : Ministère de l'aménagement et du logement en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, Service de l'aménagement et de l'urbanisme, site : www.urbanisme.pf, 11 rue du Commandant Destremeau, bâtiment administratif A1 (4ème étage) Papeete, B.P. 866, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie Française, Tél. : (689) 46 80 27, Fax : (689) 43 49 83, courrier électronique (e-mail) : direction.sau@urbanisme.gov.pf. Contact : M. Philippe COURAUD, Chef du service de l'urbanisme.

Section II - Objet de l'avis d'appel a candidatures / nature particulière et importance des prestations : Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du Schéma d'aménagement général de la Polynésie Française.

Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française se compose :

- D'un projet d'aménagement et de développement durable dans lequel est exposé la manière dont le Pays (Polynésie française) souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes du développement durable ; il organise l'articulation des archipels entre eux vis à vis des principaux enjeux d'aménagement et de développement ; le bureau d'études devra en particulier fournir les éléments de réflexion utiles pour orienter ce projet.
- De cinq Schémas d'archipel ou d'entités géographiques : Iles du vent, Iles sous le vent, Marquises, Australes, Tuamotu-Gambier. Chaque Schéma se composera des éléments suivants :
 - Le diagnostic territorial, qui est issu de l'état des lieux élaborés en 2010.
 - Les propositions d'actions formalisées par des fiches d'actions
 - Les orientations générales d'aménagement

Le Sage est un document de planification stratégique permettant de mettre en cohérence les politiques sectorielles non seulement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, mais également dans les domaines sociaux, de la santé, de l'éducation dans un contexte de développement durable.

Le bureau d'étude est chargé de la réalisation du Schéma d'aménagement général de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure d'élaboration formelle qui s'appuie sur un comité de pilotage chargé de rendre les différents arbitrages nécessaires à la conduite du projet de Sage, un comité technique de coordination, et des groupes de travail constitués sur des problématiques d'aménagement propre à un archipel ou sur des thèmes spécifiques pertinents pour la démarche. Les groupes de travail sont notamment chargés d'approfondir les différentes problématiques et de préparer l'écriture des documents d'orientation générale.

Pendant toute la phase de réalisation, le bureau d'études devra travailler en étroite relation avec le comité technique de coordination et participer à la conduite et l'animation des groupes de travail.

Durée prévisionnelle du marché : 18 à 24 mois d'études.

Section III - Critères de sélection des candidats :

A. Compétences et moyens : Les équipes amenées à présenter leur candidature devront faire la preuve de leur capacité technique, économique et financière à mener le projet, objet de la consultation. Cette capacité est évaluée sur la base de l'analyse des pièces demandées dans le dossier de candidature. La consultation est ouverte à une équipe ou un groupement comprenant obligatoirement :

- Un urbaniste ou un architecte urbaniste ou groupement solidaire d'urbanistes ou d'architectes urbanistes possédant des références d'opérations de complexité équivalente et des compétences en matière de projets d'aménagement et de développement durable régionaux.
- Un ou plusieurs bureaux d'études ou conseils spécialisés ayant des références d'opérations de complexité équivalente dans les domaines suivants : prospective économique, développement durable, déplacements, développement humain et social.
- Un correspondant local (Architecte, Urbaniste, Economiste.)

B. Références : Les équipes devront avoir compétences en matière de stratégie économique,

d'aménagement du territoire, et de développement durable. Elles doivent avoir des références en matière d'élaboration de Schéma d'aménagement régional.

C. Intérêt : Tel que manifesté dans la lettre d'intention (lettre de candidature) jointe au dossier administratif faisant partie du dossier de candidature (cf. section V ci-après).

Section IV - Procédure :

Mode de passation du marché : Appel d'offres restreint : le nombre envisagé de candidats est de 5 (cinq) maximum.

Cadre réglementaire : Articles 21 et article 35-alinéa 3 du Code des marchés publics de la Polynésie française (délibération n° 84-20 du 1er mars 1984 portant approbation du Code des Marchés Publics (.) passés au nom du territoire de la Polynésie Française).

Renseignements d'ordre administratif :

Date limite de réception des candidatures : 29 février 2012 - 15 heures 30.

Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : Français.

Section V - Contenu du dossier de candidature, pièces obligatoires à transmettre avant la date limite de réception des candidatures :

Le dossier de candidature à remettre sera composé de quatre parties, telles que précisées ci-après :

1 - Dossier administratif (DC1, DC2) :

- lettre d'intention (lettre de candidature) identifiant le candidat ou les membres du groupement candidat.

- **pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou les membres du groupement candidat.**

- **déclarations sur l'honneur datées et signées en application du Code des Marchés Publics de Polynésie française attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.**

- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

2 - Compétence et moyens : capacités économiques et financières :

- **déclaration du chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 derniers exercices,**

- **moyens matériels et humains de l'équipe candidate,**

- **attestation d'assurance " responsabilité civile professionnelle "**

***Pour les candidats établis en Polynésie française :**

- **un certificat attestant que le candidat est à jour de ses cotisations auprès de la caisse de Prévoyance Sociale (la date de validité de ce certificat ne devra pas être antérieure à un (1) mois de la date de remise des candidatures).**

- **les certifications par l'administration fiscale (Direction des Impôts et des Contributions Publiques et Trésor Public) attestant au 31 décembre 2011 de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année 2011 et soldée pour les autres années)**

• Pour les candidats établis en France :

- Les attestations et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfaits à leurs obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (NOTI 2) relatifs à leur situation au 31 décembre 2011

• Pour les candidats établis dans un autre Etat que la France :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes délivrés par leur pays d'origine relatifs à leur situation au 31 décembre 2011 et prouvant que les candidats ont satisfaits à leurs obligations fiscales et sociales.

3 - Compétence et moyens : capacités techniques :

• Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate comprenant les informations suivantes : composition, titres d'études, compétences, répartition des tâches, moyens humains et matériels mis à disposition (2 à 4 pages maxi).

• Certificats de qualification professionnelle et/ou de qualité :

- Qualification OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) ou équivalent,

- **Inscription à l'ordre des architectes ou équivalent pour les ressortissants communautaires non nationaux,**

- Qualification, identification professionnelle, agrément, etc ou équivalent pour les ressortissants communautaires non nationaux.

Pour chaque certificat précité, le représentant du pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent.

4 - Références :

- Pour l'urbaniste ou l'architecte urbaniste ou le groupement d'architectes urbanistes et chacun des membres de l'équipe, un dossier de fiches de références significatives au cours des 5 dernières années.

- Pour l'urbaniste ou l'architecte urbaniste ou chaque membre du groupement d'architectes urbanistes, des éléments de présentation graphique de projets d'aménagement (plans, photos ou montages de photos d'études ou de réalisations existantes ou en cours et de complexité équivalente) sur un jeu de 5 supports maximum en couleur au format A3. Les candidats privilégieront les plans ou photos réalisés de même nature que l'opération envisagée. Chaque support comportera au verso les renseignements suivants : le rappel du nom de l'équipe candidate, le nom de l'auteur et son rôle précis, le nom du maître

d'ouvrage, le coût des travaux, le délais et la date de livraison.

Ces pièces devront impérativement être fournies lors du dépôt des candidatures. La commission d'ouverture des plis pourrait être amenée à refuser toute soumission ne respectant pas ces clauses. Si le candidat n'a pas fourni les pièces en cause au moment de la soumission, il devra en expliquer la raison dans un courrier fourni lors du dépôt de sa candidature.

Section VI - Renseignements complémentaires : Les candidatures devront parvenir sous enveloppe à : Monsieur le Chef du service de l'Urbanisme, Centre Administratif, 11 rue du Commandant Destremeau, bâtiment A1, 4ème étage, B.P. 866, 98713 Papeete, Polynésie Française avec la mention : " Candidature pour l'élaboration du Schéma générale de la Polynésie Française ", " à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ".

Cette phase d'appel à candidature doit permettre de sélectionner au maximum 5 (cinq) équipes qui seront admis à présenter une offre dans le cadre d'un appel d'offres restreint qui se déroulera en fin mars et début avril 2012.

Aucun document n'est à télécharger ou à réclamer (ni cahier des charges), c'est un appel à candidatures.

Date d'envoi du présent avis a la publication : 1er février 2012.